



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 37-2023

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heure trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ENGAGEANT UNE STRATEGIE DE RENATURATION

Exposé des motifs :

Dans la continuité de la révision du Plan Local d'Urbanisme et de la stratégie de développement urbain durable de la Ville, la municipalité souhaite engager une réflexion sur la reconversion urbaine de plusieurs sites à enjeux avec pour objectifs principaux :

- D'améliorer la qualité urbaine, intégrant la renaturation de la ville,
- De moderniser la ville notamment pour attirer une nouvelle population,
- De répondre aux besoins de logements et au parcours résidentiel des habitants

Les sites mis en avant par la collectivité ont été choisis car ils répondent :

- Aux enjeux de requalification de certains bâtiments : ancien collège, ancien cinéma, anciens locaux de la DDTM...
- Au souhait d'améliorer ses entrées de ville,
- A la volonté de renaturer certains sites aujourd'hui à l'aspect très minéral,
- A la sous-utilisation de locaux situés en centre-ville sur un secteur à potentiel,
- A la présence de sites en friches ou sous-occupés, dont les futures vocations ne sont pas identifiées.

Dans ce contexte, la commune de Bernay, l'EPF Normandie et la Région Normandie conviennent de s'associer pour la mise en place d'une réflexion globale à la compréhension des facteurs de dynamiques locales, et proposer une stratégie et un plan d'actions à l'échelle du centre-ville avec comme fil conducteur celui de la nature en ville.

Cette étude sera réalisée en trois phases :

- Une phase de diagnostic portant sur les caractéristiques de la commune approfondissant les constats établis dans le cadre de l'élaboration du PLU et des

études déjà réalisées sur le territoire, qui permettra de comprendre le fonctionnement de Bernay et notamment son inscription dans l'environnement et le paysage.

- Une phase d'identification des sites et secteurs stratégiques propices à l'aménagement du centre-ville et des entrées de ville, ainsi que les actions contribuant à renforcer la renaturation en ville.
- Une phase d'élaboration d'une feuille de route, avec la production de fiches opérationnelles pour chaque site et secteur identifiés, avec des propositions de traitements urbain ou/et immobilier, des propositions d'actions de préservation et de restauration, et évaluations financières.

Le coût total de l'étude est estimé à 100 000 €HT. Le financement de l'étude sera le suivant :

- Commune de Bernay : 25 % du coût des dépenses HT + 20% TVA sur sa part, soit 30 000 €TTC
- Région Normandie : 37,5% du coût des dépenses HT soit 37 500 €HT
- EPF Normandie : 37,5% du coût des dépenses HT soit 37 500 €HT

L'EPF Normandie pré-finance l'étude et la commune de Bernay versera sa participation financière de 25% du montant total €HT + 20% TVA sur sa part, au vu d'un état définitif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF de Normandie.

Dans le cadre de cette étude une convention de financement doit être établie entre l'EPF Normandie et la commune de Bernay. Celle-ci fixe :

- Les conditions d'interventions entre l'EPFN et la ville
- Les modalités de financement de l'étude
- La durée d'application

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la convention de financement pour cette étude entre l'EPFN et la ville de Bernay

Considérant la nécessité d'engager une étude de programmation urbaine engageant une stratégie de renaturation à Bernay

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** le principe de cette étude de programmation urbaine engageant une stratégie de renaturation à Bernay
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer la convention de financement avec l'EPFN et tous les documents relatifs à ce projet

Pour copie certifiée conforme